

Gestion de vos déchets sur la commune d'Aiseau-Presles

La collecte des déchets résiduels et des déchets organiques est organisée sur le territoire d'Aiseau-Presles via des poubelles à puce.

Les poubelles à puce sont liées à chaque habitation et non au ménage.

3 tailles de poubelles sont proposées : 40 litres – 140 litres – 240 litres.

Les modalités d'attribution pour Aiseau-Presles sont les suivantes :

- Pour les ménages de 1 à 2 personnes : un conteneur vert de 40 litres et un conteneur noir de 140 litres
- Pour les ménages de 3 personnes et plus : un conteneur vert de 140 litres et un conteneur noir de 240 litres.

Lorsque vous emménagez dans votre habitation, il faut activer les puces qui se trouvent sur les poubelles. Pour ce faire, vous pouvez contacter le service Environnement au 071/260.612 ou compléter le formulaire « déclaration de changement de titulaire » téléchargeable sur le site internet de la commune.

Si vous constatez que les volumes présents dans le logement ne correspondent pas à votre composition de ménage ou si votre habitation ne dispose pas de poubelles, vous pouvez demander un échange de volume ou une livraison de poubelles auprès du service Environnement ou via le formulaire « déclaration de changement de titulaire ».

En cas de déménagement, les poubelles à puce doivent rester au sein de l'habitation que vous quittez. Il faut désactiver les puces de vos poubelles en prenant contact avec le service Environnement ou en complétant le formulaire « déclaration de changement de titulaire ».

Les poubelles doivent être sorties sur le trottoir, la veille de la collecte ou le jour même avant 6h00.
Sortez vos poubelles lorsqu'elles sont remplies et pas chaque semaine.

La taxe sur l'enlèvement des déchets vous donne droit à un service minimum, si vous êtes inscrit sur la commune au 1^{er} janvier 2019 :

Service minimum :

- Le traitement de 40 kg de déchets organiques par membre de ménage, par an
- Le traitement de 60 kg de déchets résiduels par membres de ménage, par an
- 12 vidanges pour le conteneur déchets résiduels par an
- 18 vidanges pour le conteneur déchets organiques par an.

Si vous dépassez votre service minimum, les kilos et vidanges supplémentaires vous seront facturés comme suit :

Service complémentaire : Les kilos et vidanges supplémentaires seront facturés comme suit :

- 0,14 €/kg pour les déchets résiduels au-delà de 60 kg et jusqu'à 100 kg par membre de ménage
- 0,18 €/kg pour les déchets résiduels au-delà de 100 kg par membre de ménage
- 0,10 €/kg pour les déchets organiques au-delà de 40 kg par membre de ménage
- 0,60 €/vidange au-delà des vidanges prévues dans le service minimum.

Montants de la taxe pour 2019 :

- Isolé : 75 €
- Ménage de 2 personnes : 140 €
- Ménage de 3 personnes et plus : 165 €

Si vous êtes inscrit après le 1^{er} janvier 2019, vous ne payez pas de taxe sur l'enlèvement des déchets et vous n'avez pas droit au service minimum. Vos déchets seront donc directement facturés sur base du service complémentaire, dès la première vidange et dès le premier kilo.

Il vous est possible de contrôler en ligne votre production de déchets tout au long de l'année sur le site internet de Tibi : www.tibi.be

Pour ce faire, vous devez contacter Tibi au 0800/94.234 afin d'obtenir par téléphone votre login et votre mot de passe.

Guide de tri :

Déchets résiduels : placés dans votre conteneur à puce noir.

Il s'agit des déchets qui ne sont pas repris dans le cadre des collectes sélectives (collectes des déchets organiques, des papiers/cartons, des verres et des PMC) et dans les recyparcs de Tibi.

Par exemple :

- les pots de yaourts et autres plastiques souillés
- les emballages alimentaires
- les barquettes en plastique et en frigolite
- les textiles inutilisables
- les langes d'adultes
- les litières non bio-dégradables
- les serviettes hygiéniques, les lingettes et coton-tige,
- les cheveux, les poils de chiens
- les poussières
- les sacs plastiques
-

Déchets organiques : placés dans votre conteneur à puce vert.

Une petite poubelle ainsi que des sacs biodégradables de 10 litres sont en vente au service Environnement pour vous faciliter le tri de vos déchets organiques : le rouleau de 50 sacs au prix de 2,50 € et la poubelle au prix de 0,50 €.

Lorsque votre sac est plein, vous le déposez dans votre poubelle à puce verte. C'est plus facile et plus hygiénique.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Les restes de repas,- Les épluchures de légumes et de fruits,- Les marcs de café et sachets de thé,- Les coquilles d'œufs, de noix, de moules,...- Les plantes d'appartement,<ul style="list-style-type: none">- Les tontes,- Les fleurs fanées,- Les langes d'enfants (sans sac plastique),- Les papiers essuie-tout, les mouchoirs et serviettes en papier,- Les aliments périmés (sans emballage),- Les litières biodégradables,<ul style="list-style-type: none">- Les emballages biodégradables.	<p>- Pour les petits déchets de jardin, soyez vigilant à vos quotas. Pour les quantités importantes de déchets verts, faites du compost ou amenez-les au parc de recyclage.</p> <p>Nous vous conseillons d'emballer de manière individuelle vos déchets de viande et de poisson ainsi que tous vos restes d'aliments, dans du papier journal ou dans un sac à pain avant de les déposer dans votre poubelle.</p> <p>Nettoyez votre poubelle après chaque vidange avec du vinaigre blanc ou du bicarbonate de soude.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Film plastique et papier d'emballage alimentaire,- Dosette métallique de café,<ul style="list-style-type: none">- Plastique souillé,- Barquette en plastique et en frigolite,<ul style="list-style-type: none">- Linge d'adulte,- Coton-tige,- Serviette hygiénique,<ul style="list-style-type: none">- Lingette,- Litière non biodégradable,- Cheveu, poil de chien,<ul style="list-style-type: none">- Poussière- Cendre froide.

Papiers-cartons : Ficelés ou dans des caisses en cartons résistantes.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Sacs en papier, boîtes en carton ;- Journaux, revues, dépliants et livres ;- Papier à lettre et papier pour machine.	<ul style="list-style-type: none">- Enlevez le film plastique des journaux, revues et dépliants	<ul style="list-style-type: none">- Papier souillé ou gras ;- Papier peint ;- Papier aluminium ;- Papier cellophane.

Bouteilles et bocaux en verre transparent : dans un contenant rigide (carton, manne, caisse, cageot,...) et SURTOUT PAS DANS UN SAC EN PLASTIQUE OU EN PAPIER.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent (incolore et de couleur).	<ul style="list-style-type: none">- Entièrement vide. Pas de couvercle ni de bouchons.	<ul style="list-style-type: none">- Verre résistant aux hautes températures (plats allant au four, plaques vitrocéramiques) ;- Porcelaine et céramique ;- Récipients en terre cuite ;- Opaline et cristal ;- Verre plat tel que vitres et miroirs ;- Ampoules et tubes néon.

PMC : dans le sac bleu.

Les sacs pour les PMC sont bleus avec la mention PMC et le logo de l'Intercommunale Tibi. Ils sont en vente auprès des commerçants mettant en vente les sacs « Tibi ».

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Bouteilles et flacons en plastique ;- Emballages métalliques (tels que aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques) ;- Cartons à boissons.	<ul style="list-style-type: none">- Entièrement vide.- Volume maximum : 8 litres- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC. <p>Chassons les intrus : L'autocollant « MAUVAIS CONTENU » apposé sur votre sac bleu PMC signifie qu'un ou plusieurs déchets ou emballages sont interdits. Retirez les intrus comme indiqué sous le premier volet de l'autocollant et représentez votre sac à la prochaine collecte. Vous pouvez également apporter votre sac au parc de recyclage où vous bénéficierez des conseils éclairés du préposé.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films plastique) ;- Emballages qui ont contenu des substances toxiques, corrosives ou de l'huile de moteur ;- Papier Aluminium ;- Frigo-lite.